

« Zéro enfant tué sur les routes », le combat continue pour l'association Prévention Routière

Alors que la Commission européenne devrait annoncer en mai prochain une mise à jour attendue de la réglementation relative à la sécurité des véhicules, l'association Prévention Routière rappelle son combat pour atteindre l'objectif de « Zéro enfant tué sur nos routes ».

L'European Transport Safety Council (ETSC) publie aujourd'hui un rapport indiquant qu'au sein de l'Union Européenne, sur les dix dernières années, plus de 8 000 enfants âgés de 0 à 14 ans ont été tués lors d'accidents de la route. Même si la sécurité des enfants sur les routes de l'UE s'est globalement améliorée sur la période, il existe des différences notables entre les pays membres. Ainsi, alors que la baisse du nombre de tués sur les routes a été plus importante pour les enfants que pour le reste de la population dans certains pays (Norvège, Portugal, Croatie...), l'ETSC observe l'effet inverse en France, où le nombre de jeunes victimes a diminué plus lentement que le reste de la population.

« Zéro enfant tué sur nos routes », le combat de l'association

Dès 2016, l'association Prévention Routière alertait sur ces chiffres avec son manifeste « Zéro enfant tué sur nos routes », et demandait à l'Etat et aux autorités compétentes d'agir pour sauver des vies. **Aujourd'hui l'ETSC formule une série de recommandations qui rejoignent celles de l'association Prévention Routière :**



- **La mise en place des systèmes anticollision piéton sur tous les véhicules neufs.**

L'ETSC indique que les mesures qui peuvent réduire les excès de vitesse sont primordiales pour empêcher la mort d'autres enfants et demande à l'UE que toutes les nouvelles voitures soient équipées de technologies relatives à la sécurité des véhicules, comme le limiteur s'adaptant à la vitesse autorisée (Lavia) et le Freinage Automatique d'Urgence, technologies qui peuvent détecter les piétons et les cyclistes.



- **La limitation de vitesse à 30 km/h généralisée à l'ensemble des zones de vie : écoles, gymnases, conservatoires, parcs et jardins publics, lotissements, etc.**

L'ETSC demande également aux Etats-Membres de l'UE d'introduire des zones 30 km/h / 20 mph dans des endroits où circulent de nombreux piétons et cyclistes ainsi qu'autour des écoles.



- **Un taux de TVA à 5,5% pour les sièges auto contre 20% aujourd'hui.**

L'ETSC demande une meilleure sensibilisation sur les dispositifs de retenue et une TVA réduite sur les sièges pour enfants – autorisée par l'UE mais mise en œuvre seulement en Croatie, à Chypre, en Pologne, au Portugal et au Royaume-Uni.



- **L'obligation d'inclure des bandes réfléchissantes sur tous les cartables et sacs à dos scolaires.**

Certains pays de l'UE ont déjà une réglementation, comme en Allemagne, par exemple, qui impose que 20 % de la surface du sac et 10 % de la surface des bretelles soient couverts de bandes réfléchissantes.



- **L'aménagement sécurisé de la totalité des passages piétons : zébra et ligne d'arrêt 5 m avant le passage.**

L'association se félicite de la mesure n°9 du Comité interministériel de la sécurité routière de janvier 2018, qui offrira dès 2018 aux gestionnaires de voirie, la possibilité de matérialiser une ligne d'arrêt des passages piétons jusqu'à cinq mètres en amont de ceux-ci pour indiquer l'endroit où les véhicules doivent s'arrêter pour laisser traverser les piétons.

L'association Prévention Routière reste mobilisée et demande à l'ensemble des acteurs concernés de faire évoluer la réglementation afin de suivre ces recommandations.

Retrouvez [le manifeste de l'association Prévention Routière](#) et [son livre blanc](#) (français & anglais).

Contact : Célia Melcus – c.melcus@preventionroutiere.asso.fr Tél. : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25